



**COMMUNE
SAINT-MARTIN
VALMEROUX**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MARTIN VALMEROUX

Procès-verbal - Réunion du Conseil Municipal

Séance du 20 janvier 2021 à 20h00

Conseillers municipaux présents :

Présents :

M. Christian FOURNIER,
Mme Yvette MARTIN,
M. Gilbert CHABRIER-JOURNIAC,
M. André GASTON,
M. Nasreddine DRIDI
M. Jean-Pierre CHANCEL,
Mme Catherine MARTIN,
M. Michel DELMAS,
M. Olivier CHÂTEAU,
M. Gabriel RIEU
M. Philippe RAVIT,
Mme Élise LAJARRIGE.

Excusés :

Mme Marlène BILLOUX,
Mme Cécile BADUEL pouvoir M. Gabriel RIEU,
Mme Catherine DUFFAY pouvoir Mme Yvette MARTIN.

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 20 janvier, le Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 14 janvier 2021, s'est réuni en salle du Conseil.

Monsieur Christian FOURNIER, le maire, préside la séance et la déclare ouverte à 20h06.

Les conseillers présents, au nombre de 12 à l'ouverture de la séance, ont atteint le quorum.

Ordre du jour :

- 1 – Finances – Vente terrain communal – M. Benoit SERRE
- 2 – Finances – Vente terrain communal – M et Mme FABRIS
- 3 – Finances – Décision modificativen°1 – Budget transports scolaires 2020
- 4 – Administration générale – Eau potable – Ratification de l'avis unanime des membres de la conférence intercommunale (Entente intercommunale Xaintrie-Cantal-Corrèze sur la recherche en eau potable)
- 5 – Finances DETR 2021 – Projet et plan de financement
- 6 - Administration générale – Protocole d'accueil et de proximité DGFIP
- 7 – Questions diverses

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour et énonce le pouvoir de Mme Catherine DUFFAY à Mme Yvette MARTIN et de Mme Cécile BADUEL à Monsieur Gabriel RIEU.

- 1 – Finances – Vente terrain communal – M. Benoit SERRE

Délibération ajournée – Attente de nouveaux éléments

- 2 – Finances – Vente terrain communal – M et Mme FABRIS

Délibération ajournée – Attente de nouveaux éléments

- 3 – Finances – Décision modificativen°1 – Budget transports scolaires 2020

Monsieur le maire explique que le compte n°1641 « emprunts » doit être abondé de 200 € sur le budget transports scolaires 2020 afin de terminer le règlement des capitaux d'emprunts 2020. Il propose de retirer ces 200 € du compte d'investissement n°2156 « Matériel de transport d'exploitation » :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		200.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		200.00 €
D 2156 : Matériel de transport d'exploit.	200.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	200.00 €	

Délibération adoptée à l'unanimité.

- 4 – Administration générale – Eau potable – Ratification de l'avis unanime des membres de la conférence intercommunale (Entente intercommunale Xaintrie-Cantal-Corrèze sur la recherche en eau potable)

Monsieur le maire rappelle que suite au à la dernière réunion du Comité de Pilotage de l'Entente Intercommunale Xaintrie Cantal-Corrèze le 12/10/2020 à Pleaux, une consultation de bureaux d'études spécialisés a été engagée en novembre 2020 pour un marché d'étude Technico-Économique de faisabilité pour une restructuration-sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur « Xaintrie Cantal-Corrèze ».

Après analyse des offres par Cantal Ingénierie & Territoire (en qualité d'Assistant à Maitrise d'Ouvrage), il est proposé de retenir l'offre du groupement ACDEAU-DEJANTE pour un montant de prestation de 68 125 € HT.

Après avis favorable et unanime de chaque commission spéciale (représentant chaque collectivité membre de l'Entente Intercommunale Xaintrie Cantal-Corrèze), la commune de Pleaux a transmis à chaque collectivité concernée un document de synthèse intitulé « Avis de la Conférence Intercommunale » de l'Entente.

Après lecture de l'« Avis de la Conférence Intercommunale » au Conseil Municipal, le maire propose à l'assemblée délibérante de :

- Ratifier par la présente délibération l'Avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l'attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une étude Technico-Économique de faisabilité pour une restructuration-sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur « Xaintrie Cantal-Corrèze », portée par l'Entente Intercommunale.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (la commune de Pleaux) à procéder formellement à l'attribution du marché d'étude.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (la commune de Pleaux) à solliciter les organisme co-financeurs potentiels en leur transmettant des dossiers de demande de subvention : Agence de l'Eau Adour Garonne, Etat (Préfecture du Cantal – DETR 2021), Conseil Départemental de la Corrèze.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (la commune de Pleaux) à procéder formellement à la notification du marché et au démarrage de l'étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Ratifier par la présente délibération l'Avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l'attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une étude Technico-Économique de faisabilité pour une restructuration-sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur « Xaintrie Cantal-Corrèze », portée par l'Entente Intercommunale.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (la commune de Pleaux) à procéder formellement à l'attribution du marché d'étude.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (la commune de Pleaux) à solliciter les organisme co-financeurs potentiels en leur transmettant des dossiers de demande de subvention : Agence de l'Eau Adour Garonne, Etat (Préfecture du Cantal – DETR 2021), Conseil Départemental de la Corrèze.
- Autoriser le Maitre d'Ouvrage délégué de l'Entente (la commune de Pleaux) à procéder formellement à la notification du marché et au démarrage de l'étude.

Monsieur le maire explique qu'au-delà de l'étude, deux problèmes se posent, à savoir la sauvegarde des intérêts de la commune, et comment gérer l'eau dans le secteur.

Il indique avoir envoyé un courrier à tous les maires des communes concernées par le secteur Xaintrie-Cantal-Corrèze sur ces interrogations, et fait part de l'intention de la municipalité de faire reconnaître la légitimité de l'appartenance des installations construites dans le cadre de cette étude à la commune.

La loi NOTRe pose également un délai d'action supplémentaire car la compétence eau potable devra invariablement être cédée à la communauté de communes du Pays de Salers en 2026. La municipalité a donc tout intérêt à agir rapidement sur cette problématique.

Monsieur Gilbert CHABRIER s'interroge sur le rôle de la commune une fois le transfert de compétences effectué, à savoir reste-t-elle prestataire de service pour le compte de la communauté de communes

Monsieur Jean Pierre CHANCEL, M. Olivier CHATEAU et Monsieur Christian FOURNIER se positionnent en faveur de l'éventuelle création d'un syndicat de production de l'eau potable, à raison de la vente des 30 premiers mètres cubes d'eau sur les 120 mètres cubes autorisés par heure, soit un quart de la production.

Monsieur CHANCEL évoque la difficulté de mise en place d'une telle mesure, d'un point de vue juridique.

Monsieur FOURNIER indique qu'il serait alors nécessaire de faire appel à des cabinets de juristes.

Monsieur FOURNIER évoque l'augmentation du prix de la consommation d'eau potable en 2021 en rappelant son but, faire valoir au maximum les ressources communales au moment du transfert de compétences avec la communauté de communes du Pays de Salers.

Monsieur Gilbert CHABRIER évoque la possibilité de construire un château d'eau de tête supplémentaire à Leybros.

5 – Finances DETR 2021 – Projet et plan de financement

Délibération ajournée, en attente de nouveaux éléments.

6 - Administration générale – Protocole d'accueil et de proximité DGFIP

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de l'entrevue qu'il a eue avec Madame Chantal Goubert, Directrice départementale des finances publiques, suite au changement d'organisation de cette administration et à la fermeture de la plupart des perceptions et en ce qui concerne l'assemblée et les administrés, de celle de Saint-Martin Valmeroux.

Le conseil municipal a déjà manifesté son désaccord avec une décision qui prive les usagers et les collectivités locales d'un service de proximité, et occasionnera de plus pour notre commune propriétaire des locaux, une perte substantielle de revenus.

Cette décision prise sur le plan national s'explique cependant par une évolution des modes de vie et des technologies que l'on ne peut que constater et à laquelle il semble vain de s'opposer frontalement.

Il rappelle cependant que l'accessibilité aux services publics pour tous les citoyens mêmes ceux qui vivent dans des territoires excentrés est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale.

La création de maison des services dans les bourgs ayant une fonction de centralité peut-être l'occasion de reconfigurer un lien de proximité entre l'État et les citoyens, permettant un accès aux

démarches administratives du quotidien et également à de nombreux autres services, para étatiques, associatifs ou privés.

Il rappelle que la commune a depuis 2013 un projet de maison des services conçu pour permettre à nos concitoyens un accueil de proximité et un accès aux principaux services nécessaires à la vie quotidienne.

Ce projet n'avait pas été mené jusqu'à son terme, mais la fermeture de la perception montre aujourd'hui sa pertinence et la nécessité de le réactiver rapidement dans le cadre des Maisons France Services.

Il fait part au conseil municipal que la D.D.Fi.P. du Cantal, consciente de la nécessité de maintenir un maillage territorial et un accueil de proximité pour l'usager, propose à la commune un protocole d'accueil, permettant un premier contact effectué au niveau du secrétariat de mairie qui pourra orienter la demande et éventuellement résoudre les problèmes les plus simples ou aider les usagers qui ne maîtrisent pas suffisamment l'outil informatique.

Une discussion s'engage au conseil municipal, ou schématiquement trois positions également compréhensibles s'expriment :

- Pour certains il ne faut pas accepter ce protocole, qui tend à mettre à la charge des collectivités locales les charges liées au désengagement de l'État,
- D'autres s'inquiètent, du travail supplémentaire mis à la charge du secrétariat de mairie, déjà très sollicité, sans moyens supplémentaires,
- D'autres estiment qu'il faut tout en restant vigilant et en s'organisant pour aider le personnel dans cette phase qui doit être transitoire, parier sur l'avenir en créant rapidement une maison France services apportant à nos concitoyens une accessibilité polyvalente à de nombreux services du quotidien,

Le vote du conseil municipal à main levée concernant le protocole d'accueil de proximité proposée par la DDFIP témoignera des hésitations de nombreux conseillers municipaux avec deux abstentions 6 votes pour et 6 votes contre.

Le maire indiquera qu'il comprend les différentes positions que pour sa part, il a préféré faire le pari de l'avenir, le rôle de centralité de notre commune venant d'être reconnu dans le cadre du programme petite ville de demain, qu'il reste cependant vigilant et attentif au travail supplémentaire du secrétariat de mairie qui devrait bénéficier de moyens supplémentaires dans le cadre d'une Maison France Services.

Le protocole d'accueil de proximité de la DGFIP est accepté par le conseil municipal avec six voix pour (plus voix prépondérante du maire) six voix contre et deux abstentions)

7 – Questions diverses

La situation de la MARPA est évoquée.

La séance est levée à 23h00
La secrétaire de séance,
Élise LAJARRIGE

